



## Travaux deductibles des plus value

Par **Jacques119**, le **08/04/2020** à **16:55**

bonjour ,

Peut-on déposer une déclaration rectificative auprès des services fiscaux , de certains travaux rejetés par notre notaire pour le calcul de la plus value après une vérification par un avocat fiscaliste qui aura étudié nos factures et pris d' autres en plus , par rapport à notre notaire qui en a rejeté beaucoup, ne faisant pas la différence entre travaux d'amélioration ( ce que nous avons fait) et travaux de rénovation .

Si oui , dans quels délais, sachant que la vente date du 24 mars 2020 .

Avec nos remerciements anticipés.

***Anonymisation, identité interdite.***